

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (Vict. 31, chap. 10), "afin d'accroître les facilités de dépôt offertes actuellement aux petites épargnes, et de faire servir à ce dessein l'institution des postes, et afin d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts". Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, se sont peu à peu fusionnées avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929.

Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1951-1955. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

<u>Détail</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des dépôts.....	37,661,921	38,031,232	39,322,230	37,792,914	36,780,667
Durant l'année.....	10,368,266	11,011,092	11,521,743	10,597,046	9,402,227
Intérêt sur dépôts.....	733,899	722,804	741,954	733,009	713,081
Total, en caisse et intérêt	11,102,165	11,733,896	12,263,697	11,330,055	10,115,308
Retraits.....	12,194,872	11,364,584	10,972,700	12,859,370	11,127,555

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Ces caisses existent à Terre-Neuve, en Ontario et en Alberta.

Terre-Neuve.—La Banque d'épargne de Terre-Neuve a été fondée en 1834; voici un sommaire de son état financier pour les années terminées les 31 mars 1952-1954:

<u>Détail</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>
	\$	\$	\$
Intérêts sur les investissements, etc.....	765,752	790,653	892,218
Revenus des loyers, nets.....	—	2,589	2,958
Bénéfice sur la réalisation des investissements.....	2,093	5,215	81,020
Moins—intérêts de dépôts.....	657,917	673,430	709,542
Moins—frais.....	42,692	47,473	55,924
Moins—transferts aux réserves.....	30,000	30,000	31,065
REVENU NET.....	37,236	47,554	179,665

Le nombre de comptes de dépôts a augmenté de 35,136 au 31 mars 1954, à 36,078, au 31 mars 1955, totalisant \$27,010,991 et \$28,151,709, aux mêmes dates. Le taux d'intérêt sur les dépôts des particuliers, des fonds fiduciaires et des successions est de 3 p. 100 par année jusqu'à \$5,000; de 2½ p. 100 de \$5,001 à \$7,500; et de 2 p. 100 au delà de \$7,500. Le taux est de 1 p. 100 par année sur les dépôts des sociétés. La réserve générale est de \$1,422,391.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 1½ et 2 p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1955, le total des dépôts atteignait \$73,300,000, et le nombre de déposants, environ 95,000. La province compte 21 succursales en activité.

Alberta.—Dans cette province, 48 succursales de la Trésorerie acceptent des dépôts d'épargne, dépôts qui s'élevaient, le 31 mars 1955, au total de \$21,635,125 payables sur demande et portant intérêt de ½ de 1 p. 100 à 2 p. 100.

La Trésorerie provinciale a émis des certificats à vue portant intérêt à 1½ p. 100 ou des certificats à terme pour un, deux, trois, quatre ou cinq ans, en coupures de \$25 ou plus, portant intérêt à 2 p. 100 pour un ou deux ans, à 2¼ p. 100 pour trois ou quatre ans et à